

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 17 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. MOLLARD André, 1^{er} adjoint. Mme Le Maire étant empêché.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2022

Secrétaire : COUX Emmanuel

Présents : BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absents : SCHNEIDER Sylvie, FIAMENGHI Martine (procuration de vote).

OUVERTURE DE SÉANCE

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fera le point à la prochaine réunion du conseil municipal, sur les comités des maires du 07/04/2022 et du 05/05/2022 et du Conseil Communautaire du 31/03/2022.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- Un permis de construire pour l'aménagement des combles, au nom de M. VAILLANT Rémy, Rue Galloux, accordé le 06/05/2022.
- 1 déclaration de travaux pour la création d'une fenêtre, au nom de M. PASQUIER Nicolas, Rue de Péguet, accordée le 07/04/2022.
- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture, au nom de M. BERTHET-RAMBAUD Christian, Rue de la Remarde, accordée le 12/04/2022.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de lambris, au nom de M. SEYSSEL Michel, rue Pichat, accordée le 03/05/2022.
- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une fenêtre de toit, au nom de M. FUSINATO Loïc, rue Les Bertettes, accordée le 20/04/2022.
- 1 déclaration de travaux pour une modification de façade, changement de menuiseries bois existante en menuiseries alu noir au nom de M. BEZIANE Ichem, Rue Les Bertettes, accordée le 03/05/2022.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux solaires, au nom de la société TUCOENERGIE pour le compte de M. BARNIER Alain, Rue Pichat, accordée le 28/04/2022.
- 1 déclaration de travaux pour le changement des portes de la mairie, accordée le 28/04/2022.
- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin, au nom de M. CERUTTI Guy, Route Adjudant Constant CHENE, accordée le 27/04/2022.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation d'une pergola, au nom de M. FLAVENS Jean-François, route des Granges de Tamié, accordée le 28/04/2022.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Suite au dysfonctionnement et à une expertise concernant les portes de la mairie, elles vont être remplacées à la fin du mois de mai.

COMMISSION COMMUNICATION

- La newsletter n° 3 va être distribuée par les membres du Conseil Municipal dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

- La commune organise une réunion publique le **21/05/2022 à 10 h** à la salle polyvalente afin de lancer une réflexion sur l'aménagement du Chef-Lieu pour le rendre plus attractif et convivial. L'équipe municipale s'entoure pour cela de l'expertise du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en maître d'œuvre pour développer ce projet.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- Point sur la journée éco citoyenne du 09/04/2022 : environ 70 personnes ont participé au ramassage des déchets sur la commune. La conférence théâtrale "Le Jardin, toute une histoire » animée par Fabrice Lanvin, professeur d'histoire et Dédé le Jardinier a été appréciée par les participants.

- Daniel BERTHET fait le point sur l'assemblée générale du CENS (Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie) qui a eu lieu le 12/05/2022 à la salle polyvalente. Une visite sur le terrain a eu lieu en début d'après-midi.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

- Point sur le repas offert par la commune le 23/04/2022 aux aînés de + de 65ans : 40 invités étaient présents. Les membres du Conseil Municipal Jeunes ont aidé à préparer la salle et ont servi l'apéritif. L'animation du pianiste chanteur Pascal Prévot a été très appréciée par les convives.

- Point sur la cueillette des œufs de Pâques du 18/04/2022 : environ 50 enfants ont participé à cette cueillette. Les membres du Conseil Municipal Jeunes ont également aidé les élus ce jour-là.

- Point sur la vogue du 21/08/2022 : Les associations se sont réunies le 05 mai dernier afin d'organiser la fête de Ste-Hélène qui aura lieu le 21/08/2022.

- Thérèse JONGMANS fait le point concernant la famille Ukrainienne qui est arrivée à Ste-Hélène le 25/04/2022. Un apéritif de bienvenue a eu lieu le 11/05/2022 à la mairie, en présence des élus et des personnes qui ont aidé à l'aménagement des lieux. Ils logent actuellement dans l'appartement communal de l'ancienne cure.

1- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MAINTENANCE ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de choisir une entreprise pour la maintenance et les travaux de modernisation des installations d'éclairage public.

Les prestations du marché sont les suivantes :

- Opérations de maintenance, quantités estimées sur la durée du marché en considérant les renouvellements de luminaires décrits ci-dessous.

- Pose, mise en service et dépose des illuminations de fin d'année.

- Renouvellement des luminaires vétustes, inefficaces ou vieillissants, quantités potentielles (100 foyers lumineux dont 55 luminaires fonctionnels, 35 luminaires de style et 10 luminaires d'ambiance). Le volume sera ajusté en fonction des niveaux de prix et des budgets d'investissements.

- Remise en conformité des 12 armoires et leurs tableaux électriques.

Le Conseil Municipal prend acte du résultat de cette consultation et approuve l'offre de l'entreprise ERDB, située à Challes Les Eaux, pour un montant maximal de 100 000 € HT sur la durée du marché. L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an et reconduit annuellement de manière tacite dans la limite de 4 ans.

2- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE (2024-2026)

Le Conseil Municipal,

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes approuvée 1^{er} mars 2022 par le bureau syndical du SDES.
- Décide de l'adhésion de la Commune de Ste-Hélène-du-Lac au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération.
- Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la commune de Ste-Hélène-du-Lac est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement.
- Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la commune de Ste-Hélène-du-Lac sera membre.
- Décide de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 31/03/2015 par Le Conseil Municipal de Ste-Hélène-du-Lac.

3- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations de la commune :

- AICA de Ste-Hélène - La Chavanne : 130 €
- Amicale des pêcheurs (journée découverte de la pêche pour les enfants) : 250 €
- Association des aînés : 250 €
- Association Lac'Anim : 250 €
- Association « Les fous du Lac » : 250 €
- Association Tennis de table : 250 €
- Association Coccinelle et graine d'ortie : 250 €
- Association pour les mômes : 1 800 €
- Association Grappe de Savoyards : 250 €
- Coopérative scolaire école de Ste-Hélène-du-Lac : 500 €

La somme de 100 € supplémentaire sera attribuée aux associations qui participent à l'animation de la vogue de Ste-Hélène et qui proposent au moins une activité.

Les demandes de subvention des associations devront être adressées à la mairie avant le 30 juin 2022, en joignant le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association, le bilan financier, un relevé d'identité bancaire, le nombre d'adhérents de Ste-Hélène et ceux extérieurs à la commune, la participation ou non à la vogue, les activités régulières pratiquées à Ste-Hélène-du-Lac.

La subvention aux associations extérieures fera l'objet d'une autre délibération ultérieurement.

4- RENONCIATION AUX PENALITES DE RETARD POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DE CARMINTRAN ET LA VC DE LA CHATELLE

Suite aux travaux supplémentaires demandés, le Conseil Municipal décide ne pas appliquer les pénalités de retard aux entreprises concernées car le dépassement du délai d'exécution des travaux n'est pas du fait de l'entreprise.

5- CREATIONS D'EMPLOI

M. MOLLARD André explique que 2 contrats prennent fin le 05/07/2022 et 1 contrat le 26/08/2022. Il convient donc de créer 3 emplois permanents à temps non complet pour assurer ces postes.

Le Conseil Municipal,

- décide la création à compter du 06/07/2022, d'un emploi permanent d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps non complet pour 19 h 08 mn hebdomadaires annualisées. Les missions principales du poste sont les suivantes : ménage de l'école, service de la cantine et garderie scolaire, chercher ou mener les enfants au car.

- décide la création à compter du 06/07/2022, d'un emploi permanent dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet pour 21 heures 21 minutes hebdomadaires annualisées. Les missions principales du poste sont les suivantes : s'occuper des grandes sections à l'école (le matin), mener ou aller chercher les enfants au bus et assurer le service de la cantine.

- décide la création à compter du 27/08/2022, d'un emploi permanent dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet pour 25 h 07 minutes hebdomadaires annualisées. Les missions principales du poste sont les suivantes : s'occuper des grandes sections à l'école (l'après-midi), assurer le service de la cantine, le ménage de la salle polyvalente et de la mairie.

Suite à la création de ces 3 nouveaux postes, la suppression des 3 postes actuellement occupés se fera ultérieurement.

6- DETERMINATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel.

Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
 - les compétences professionnelles et techniques,
 - les qualités relationnelles,
 - la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- dit que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2021.

DIVERS : Point sur l'installation de la pompe à eau solaire pour les jardins de Marie. Il convient de s'assurer que la nouvelle pompe soit immergeable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour Mme Le Maire empêchée,
Le 1^{er} adjoint,
M. MOLLARD André.

